

Décret n° 2017-159 du 9 février 2017 relatif aux prestations de publicité digitale

Un décret d'application « *relatif aux prestations de publicité digitale* » a été publié au journal officiel le 11 février. Cela faisait plusieurs mois que les grandes entreprises françaises réclamaient, par l'intermédiaire de l'Union des annonceurs (UDA), la publication de ce décret prévu par la loi Macron du 6 août 2015. Voir notre présentation du texte